



Assurance logement et recherche de fuite

Par mhH

Bonjour. Suite à une infiltration au niveau du plafond, mon assurance refuse d'effectuer la recherche de fuite et prétend que l'assurance de mon voisin du dessus doit intervenir. La convention Irsi de juillet 2020 stipule que c'est l'assureur de l'occupant qui doit mandater la recherche de fuite. Mais quelle occupant, celui du local sinistré ou bien celui du voisin du dessus, hypothétique responsable? Où est-il possible de consulter le texte intégral de cette convention? Je vous remercie